



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 56739

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre de la recherche que l'Union européenne entretient diverses activités de recherche nucléaire dans des centres qu'elle contrôle directement ou en liaison avec des organismes de certains Etats membres chargés de responsabilités dans le domaine nucléaire, le tout sous le contrôle politique et financier des instances européennes. Elle lui demande quelles sont la nature et la portée des recherches entreprises et quelle évaluation peut être donnée sur leur intérêt du point de vue de la recherche fondamentale ou appliquée.

## Texte de la réponse

Le traité Euratom institué, dans son chapitre un, le programme de recherche et d'enseignement de la Communauté européenne dans le domaine nucléaire. La Commission européenne est chargée de son exécution (art. 4). Les activités de recherche correspondantes sont désormais regroupées dans le volet Euratom du programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) européen. Le 5e PCRD (1998-2002), en cours d'exécution, est principalement mis en oeuvre sous forme d'appels à propositions (actions indirectes). Le centre commun de recherche (CCR), instauré dans le cadre du traité Euratom, est directement placé sous la responsabilité de la Commission européenne, dont il constitue depuis 1996 une direction générale à part entière. A l'origine entièrement dédié à des activités de recherche nucléaire, il dispose actuellement d'un budget annuel d'environ 260 millions d'euros, dont 27 % seulement sont consacrés à des activités nucléaires. (Voir tableau dans J.O. correspondant) Les recherches nucléaires menées directement par le CCR, qui collabore étroitement avec les universités et centres de recherche européens, répondent aux intérêts stratégiques de l'Union européenne et représentent pour la France un apport précieux de compétences et d'expertise. Ces activités de recherche ouvrent en effet les domaines suivants : développement de matériaux de référence, de méthodes de contrôle et d'équipements de mesure, qui viennent notamment en appui de l'office de contrôle de sécurité Euratom pour assurer le suivi des matières nucléaires et des émissions radioactives ; recherches sur les matériaux et le vieillissement des centrales nucléaires et de leurs composants, qui contribuent à la sûreté des installations européennes, en particulier à l'Est ; recherches sur les actinides en vue de la gestion des déchets nucléaires de haute activité. Le CCR contribue ainsi, grâce à ses liens avec les centres de recherche français, à deux volets de la loi de 1991 sur la faisabilité du stockage profond, ainsi que sur la séparation et la transmutation. Les actions indirectes du PCRD Euratom se répartissent en deux programmes principaux : le plus important en termes financiers (788 millions d'euros) concerne les recherches pour le développement de la fusion thermonucléaire contrôlée. Le programme fusion, mis en oeuvre dans le cadre des associations Euratom - centres de recherches nationaux - comprend les opérations du JET situé au Royaume-Uni et les recherches fondamentales et des développements technologiques nécessaires pour la maîtrise de cette énergie du futur : physique des plasmas, matériaux avancés, cryogénie et supraconducteurs. C'est Euratom qui est le partenaire européen du projet international ITER et qui mène la négociation pour la future construction du réacteur ITER-FEAT ; le second volet de ce programme concerne la sûreté de la fission, incluant la radioprotection (191 millions d'euros). Dans des consortiums composés de nombreux centres de

recherche, universités et entreprises européennes, des recherches sont menées pour améliorer la sûreté des centrales, développer de nouveaux concepts de sûreté, assurer la gestion des déchets et combustibles usagés, développer les technologies de séparation et de transmutation, préparer l'avenir en étudiant de nouveaux systèmes de réacteurs intrinsèquement plus sûrs et moins onéreux, étudier, mieux maîtriser et accroître la connaissance des effets des rayonnements (et notamment des faibles doses) sur l'homme et sur l'environnement. Toutes les recherches menées dans le cadre du PCRD sont très strictement évaluées. Les propositions sont sélectionnées par des panels constitués de scientifiques européens reconnus, les programmes sont encadrés par des comités de gestion composés de représentants de tous les Etats-membres, des évaluations annuelles et quinquennales sont obligatoirement conduites par des experts de haut niveau, le traité Euratom instituant, en outre, un comité scientifique et technique qui publie régulièrement des rapports sur la mise en oeuvre des programmes. Qu'elles soient fondamentales ou plus appliquées, directement menées par le CCR ou déléguées aux consortiums d'organismes européens retenus lors des appels à propositions, les recherches menées dans le cadre du PCRD Euratom répondent à une double exigence de pertinence thématique et d'excellence scientifique, qui devra être maintenue dans le 6e PCRD. L'Europe, grâce au PCRD Euratom, peut être sans conteste considérée comme le leader mondial dans le domaine des recherches sur la fusion, et son rôle restera prépondérant dans le cadre du projet international ITER. Dans le domaine de la fission l'apport du CGR, notamment sur les matériaux de référence et la question de la gestion des déchets, est irremplaçable. Quant aux projets de recherche financés par le programme « sûreté de la fission », le faible montant qui leur est consacré actuellement (moins de 200 millions d'euros sur quatre ans) en limite nécessairement l'impact technologique. Néanmoins, ils jouent un rôle précieux pour le renforcement des liens entre toutes les équipes de recherche nucléaire européennes, et notamment avec celles des pays en voie d'adhésion, pour la constitution d'un véritable espace européen de la recherche au service d'une énergie nucléaire plus sûre, présentant un impact réduit sur l'environnement et contribuant à l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne sans émissions de gaz à effet de serre.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56739

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 janvier 2001, page 403

**Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2490